

Discussion de la loi Fillon à l'assemblée nationale, journée du 18 février 2005 : extraits concernant les ZEP (rassemblés par l'OZP)

Assemblée nationale

**COMPTE RENDU
ANALYTIQUE OFFICIEL**

2^{ème} SÉANCE DU VENDREDI 18 FÉVRIER 2005

PRÉSIDENTE de M. Maurice LEROY

vice-président

PROJET DE LOI D'ORIENTATION POUR L'AVENIR DE L'ÉCOLE (suite)

ART. 8 (suite)

Rapport annexé

(...)

M. Pierre-Christophe Baguet - L'amendement 267 souligne la nécessité de réfléchir, dans les ZEP, à un renforcement des moyens peut-être, mais aussi à une nouvelle répartition entre écoles et entre zones, car elles ne sont pas toutes frappées de la même façon par les inégalités. Nous avons eu ce débat ce matin.

M. le Rapporteur - Défavorable.

M. le Ministre - Même avis. Je m'en suis expliqué ce matin.

L'amendement 267, mis aux voix, n'est pas adopté.

M. Pierre-André Périssol - L'amendement 458 a pour but de faire qu'il y ait, dans les ZEP et dans les zones urbaines sensibles, une coordination entre les actions éducatives de l'éducation nationale et celles qui relèvent de la cohésion sociale. Je propose que, dans ces zones, un projet éducatif coordonne ces différentes actions.

M. le Rapporteur - La commission n'a pas examiné cet amendement ; avis favorable à titre personnel.

M. le Ministre - Favorable.

M. Jean-Pierre Blazy - Le groupe socialiste est également favorable à cet amendement. M. Périssol a raison, une fois encore, d'aborder la question des ZEP et des ZUS, là où les difficultés s'accumulent, où la ségrégation scolaire s'ajoute à la ségrégation sociale et s'en nourrit. Il est excellent de prévoir qu'un projet éducatif coordonne les différents acteurs.

L'amendement 458, mis aux voix, est adopté.

(...)

M. Jean-Pierre Brard - J'appelle votre attention sur le problème de la première affectation des enseignants qui, selon son plus ou moins bon déroulement, peut être déterminante pour la suite de leur carrière, et avoir des conséquences sur la scolarité des élèves du néophyte.

Le bon sens commanderait de ne pas confier le travail le plus difficile - souvent en ZEP ou en REP - aux professeurs les moins expérimentés. Aussi l'amendement 139 tend-il à exclure les premières

affectations dans de tels établissements, sauf si le professeur en fait la demande, et à condition, dans ce cas, de lui imposer un accompagnement professionnel renforcé.

Il ne faut plus que ces professeurs apprennent leur métier sur le terrain au détriment des élèves qui leur sont confiés !

M. le Rapporteur - Le rapport annexé satisfait vos préoccupations, sauf en ce qui concerne l'accompagnement professionnel renforcé. Avis défavorable.

M. le Ministre - Même avis : cet amendement est déjà satisfait.

M. Jean-Pierre Brard - Vous oubliez ma proposition de garantir une formation supplémentaire aux volontaires. Parce que, souvent, « nécessité fait loi », je crains que dans un département comme le mien, votre texte ne soit pas appliqué avec une grande rigueur.

M. le Ministre - Le rapport annexé prévoit de faire bénéficier les volontaires d'un meilleur accompagnement professionnel au début de leur carrière.

M. Patrick Roy - Et qu'allez-vous faire pour les jeunes enseignants qui sont déjà affectés dans ces établissements difficiles ?

L'amendement 139, mis aux voix, n'est pas adopté.

M. Jean-Pierre Brard - Je considère que la précision donnée par le ministre, au précédent amendement vaut instruction pour les rectorats et les académies, et il sera toujours possible de nous appuyer sur le *Journal Officiel* en cas de difficulté.

L'amendement 138 tend à mettre fin à l'affectation en établissements d'enseignants non formés, notamment ceux recrutés sur les listes complémentaires. Comment est-il possible de nommer dans des départements en manque d'enseignants, et souvent dans les classes les plus difficiles, ceux qui ont justement prouvé, en étant recalés, qu'ils étaient les moins aptes à exercer ce métier ? On marche sur la tête ! Il faut avoir le courage de renoncer à cette solution de facilité, par ailleurs incompatible avec la nécessité d'améliorer et d'enrichir le niveau d'enseignement. Les élèves ne sont pas des cobayes.

M. le Rapporteur - C'est vrai que la situation sur le terrain n'est pas satisfaisante, mais la commission a rejeté cet amendement.

M. le Ministre - Si le concours offrait plus de places, ceux qui sont en liste complémentaire auraient été reçus immédiatement, et vous ne pouvez donc pas dire qu'ils ne sont pas capables d'exercer ce métier, d'autant plus que le niveau du concours est très élevé.

Même si nous recourons de moins en moins à la liste complémentaire - 2 400 recrutements sur cette base en 2004, contre 6 300 en 2001 - nous avons besoin de cette souplesse.

M. Jean-Pierre Brard - Je ne suis pas certain du niveau extraordinairement élevé du concours, si j'en crois la qualité des lettres que je reçois régulièrement...

Après avoir été normalien à Auteuil...

M. Guy Geoffroy - Les beaux quartiers !

M. Jean-Pierre Brard - ...j'ai enseigné dans le 16^e, puis à Bobigny : ce n'était pas la même chose ! Au moins, préservons les zones les plus difficiles, et prenez au moins l'engagement verbal de ne pas affecter en ZEP ou en REP les enseignants recrutés sur liste complémentaire - vous avez suffisamment d'autorité au sein de votre ministère pour être obéi au doigt et à l'œil... (*Sourires sur tous les bancs*) Au moins votre intervention serait-elle consignée au *Journal Officiel*, et je pourrai l'envoyer aux inspecteurs d'académie.

M. le Ministre - Je prends l'engagement de tendre vers ce résultat ! Quant à l'autorité du ministre, elle sera d'autant plus grande que M. Brard ne donnera pas d'instructions aux inspecteurs d'académie ! (*Rires*).

M. Jean-Pierre Brard - Je retire l'amendement 138.

(...)